

FC/10° 09759/SAC/L/01/0028/2025

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
REGION DU SUD
DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO
PREFECTURE DE SANGMELIMA
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU
DJA ET LOBO

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
SOUTH REGION
DJA AND LOBO DIVISION
SANGMELIMA DIVISIONAL OFFICE
DJA ET LOBO DIVISIONAL TENDERS BOARD

- 1 JUIL 2025

DECISION N° D3 /D/L01/CDPMP-DL/2025 du

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°03, POUR LES TRAVAUX DE BITUMAGE EN
ENDUIT SUPERFICIEL MONOCOUCHE DES VOIES PARCELLAIRES DE LA PALMERAIE DE MVOMEKA'A,
ARRONDISSEMENT DE MEYOMESSALA, LINEAIRE (PALAIS – PALMERAIE) : 3,700 KM, DEPARTEMENT DU DJA ET
LOBO, REGION DU SUD.

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR

Vu **la Constitution,**

Vu la Loi n°2024/013 du 23 Décembre 2024 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
Vu le Décret n°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu le Décret 2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de Circonscriptions Administratives et portant
organisation et fonctionnement de leurs services ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et les textes subséquents ;
Vu le Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation
des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23
Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2020/758 du 18 Décembre 2020 portant nomination de Monsieur OWONO Damien aux fonctions de Préfet
du Département du Dja et Lobo ;
Vu la Circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances,
au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'exercice 2025 ;
Vu la Décision n°000444/CAB/MINMAP du 16 Août 2023 portant désignation des Présidents de certaines Commissions
Départementales de Passation des Marchés Publics ;
Considérant l'Avis d'Appel d'Offres n°03/AONO/L01/SP/CDPM/2025 du 19 Mai 2025, pour les travaux de bitumage en
enduit superficiel monocouche des voies parcellaires de la Palmeraie de Mvomeka'a, Arrondissement de Meyomessala,
Linéaire (Palais – Palmeraie) : 3,700 km, Département du Dja et Lobo, Région du sud.

Considérant la proposition d'attribution contenue dans la lettre n°026/L/CDPMP-DL/2025.

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Marché objet de la consultation susvisée, est pour compter de la date de signature de la présente
Décision, attribué à l'Entreprise ci-dessous :

LOT	PROJET	Entreprise soumissionnaire	MONTANT HTVA CORRIGÉ (FCFA)	MONTANT TTC CORRIGÉ (FCFA)	Délai d'exécution	OBSERVATION
UNIQUE	Travaux de bitumage en enduit superficiel monocouche des voies parcellaires de la Palmeraie de Mvomeka'a, Arrondissement de Meyomessala, Linéaire (Palais – Palmeraie) : 3,700 km.	E.C.S.B SARL B.P : 3001 DLA	165 258 029	197 070 200	05 mois	Adjudicataire

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MINMAP
- ARMP/SUD
- MAITRE D'OUVRAGE
- CDPMP/DL
- INTERESSEE
- CHRONO/ARCHIVES.

